



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La Préfète de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Catherine MOREAU
02 40 14 28 36

catherine.moreau@culture.gouv.fr

Références : IA0851511800016-1

Vos Réf : AEU 85-2018-27- STE RECYC
MATELAS

à

Préfecture de la Vendée
Section des Installations Classées
29 Rue Delille

85922 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9

À l'attention de Mme Sylvie Nicolas,

NANTES, le 24 JUIL. 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : MORTAGNE-SUR-SEVRE (VENDEE), 2018 - 100 rue du Puy Nardon
IA0851511800016
Votre courrier du 29 juin 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 29 juin 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

PREFECTURE DE LA VENDEE

27 JUIL. 2018

COURRIER ARRIVE

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
L'adjointe au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur du patrimoine

Isabelle BOLLARD-RAINEAU